

Déclaration de services aux personnes victimes d'infractions criminelles

1. Nom de l'organisation

Projet Intervention Prostitution Québec (PIPQ)

2. Mission

Depuis sa création en 1984, le PIPQ assure, grâce à ses trois volets de prévention et d'intervention (travail de rue, animation dans les milieux jeunesse et milieu de vie), une présence significative et un accompagnement personnalisé à travers la trajectoire des personnes de tous âges qui sont actives, l'ont déjà été ou sont à risque de se retrouver dans une dynamique prostitutionnelle ou d'exploitation sexuelle. En cohérence avec la philosophie de réduction des risques et à travers une approche globale et intégrée nous visons à :

- * Développer et offrir des alternatives à la prostitution ;
- * Sensibiliser la communauté au phénomène de la prostitution et de l'exploitation sexuelle ;
- * Soutenir et outiller les gens de la communauté et les intervenant-e-s qui œuvrent auprès des personnes étant, ayant été ou étant à risque d'être dans une dynamique prostitutionnelle ;
- * Favoriser le mieux-être, l'autonomie individuelle et collective tout en favorisant une meilleure santé sexuelle;
- * Prévenir, informer et sensibiliser les jeunes sur les causes et conséquences du phénomène prostitutionnel et des autres problématiques associées.

3. Valeurs

Identité communautaire

Par des actions concrètes incluant le développement de pratiques innovantes issues des réalités et besoins observés sur le terrain, l'établissement de relations égalitaires ou encore l'application de la gestion participative, le PIPQ réaffirme quotidiennement l'importance, aussi bien pour la transformation sociale que le développement de l'autodétermination des personnes accompagnées, des organismes communautaires et de leurs pratiques comme partie essentielle du filet social.

Bienveillance

Par l'accueil chaleureux et dépourvu de jugement d'une personne telle qu'elle est, et par une disposition d'emblée favorable envers elle, l'équipe du PIPQ s'assure de prendre des décisions et de poser des actions qui visent son bien-être et son bonheur.

Professionalisme

Par l'entretien rigoureux de standards élevés de savoirs et de savoirs-être, acquis en se perfectionnant continuellement et en se tenant à l'affût des phénomènes émergents ainsi que par la démonstration constante de sa fiabilité, son intégrité et son respect des autres, l'équipe du PIPQ inspire confiance aussi bien à ses membres et à ses collaborateurs qu'aux personnes accompagnées.

Engagement

Par son travail consciencieux et sa loyauté envers les personnes accompagnées, mais aussi par le cœur et la passion investis, chaque membre de l'équipe du PIPQ participe activement au maintien des valeurs et à l'atteinte des objectifs de l'organisme ainsi qu'au partage de son expertise.

4. Services offerts aux personnes victimes

Les personnes victimes correspondant à la mission de l'organisme peuvent bénéficier de l'accompagnement d'un travailleur de rue. Cette relation égalitaire et volontaire se fait dans le respect du rythme de chacun. Le travailleur de rue offre de l'écoute, des références personnalisées, de l'accompagnement dans différentes démarches (processus judiciaire, recherche de logement, etc), selon les besoins exprimés.

Les personnes victimes correspondant à la mission de l'organisme peuvent également fréquenter le milieu de vie, un espace sécurisant, animé et chaleureux. Sur place, elles y trouveront des intervenantes qui offrent écoute, soutien, accompagnements et références personnalisées en plus des différents services répondant à des besoins de base (distribution de matériel de consommation sécuritaire; infirmière et intervenant en toxicomanie disponibles sur rendez-vous; dépannages alimentaires; café, repas et collations; comptoir vestimentaire).

5. Engagements envers les personnes accompagnées

Le PIPQ s'engage à offrir des services:

- qui protègent le droit à la confidentialité ;
- dont l'intégrité n'est pas compromise par des intérêts conflictuels ;
- qui considèrent le mieux-être des personnes accompagnées comme une obligation morale ;
- qui ont un caractère volontaire ;
- qui sont basés sur des compétences, connaissances et aptitudes toujours mis à jour, et ;
- qui respectent le rythme et les valeurs fondamentales des personnes accompagnées.

6. Mécanisme de plainte

6.1 À l'interne

Une personne désirant porter plainte sans avoir recours à un organisme externe peut s'adresser directement à la direction générale de l'organisme en composant le 418 641-0168 poste 232. Un suivi est assuré dans la semaine suivant le dépôt de la plainte.

6.2 Commissaire aux plaintes du CIUSSS de la Capitale-Nationale

Les plaintes concernant les services offerts par le PIPQ peuvent également être formulées de façon écrite ou verbale, toujours confidentielle, au commissaire aux plaintes et à la qualité des services du CIUSSS de la Capitale-Nationale.

La plainte est déposée à l'aide d'un formulaire en ligne disponible à <https://www.ciuss-capitalenationale.gouv.qc.ca/services/commentaire-plainte/commissaire#Formulaire>, par téléphone au 418 691-0762 (sans frais au 1 844 691-0762), ou par la poste à l'adresse suivante :

Bureau du commissaire aux plaintes et à la qualité des services
CIUSSS de la Capitale-Nationale
2915, avenue du Bourg-Royal, bureau 3005.1
Québec (Québec) G1C 3S2

De l'accompagnement gratuit et confidentiel dans la formulation de la plainte et pour la démarche est offert sur demande par le commissaire ou le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes (CAAP) (sans frais au 1 877 767-2227).

La plainte suit les étapes suivantes :

1. Dans les cinq (5) jours suivant la date de réception de la plainte écrite ou verbale, le commissaire envoie un accusé de réception par écrit;
2. La plainte est examinée pour bien cerner le problème et tenter de le résoudre. La version des faits de la personne plaignante est demandée;
3. Les renseignements sont recueillis auprès des personnes concernées;
4. Toute personne victime a le droit d'être informée de l'issue de sa plainte. Les résultats sont communiqués dans les 45 jours (calendrier) suivant la réception de votre plainte, verbalement pour les plaintes transmises par téléphone, et par courriel ou courrier pour les plaintes déposées par écrit. Ces conclusions sont accompagnées des solutions pour résoudre le problème ou de mesures correctives qui sont recommandées à l'organisme.

7. Coordonnées et heures d'ouverture

535 Avenue des Oblats
Québec QC G1N 1V5

418 641-0168
pipq@qc.aira.com
pipq.org

Lundi	fermé	13h - 16h30
Mardi	9h - 12h	13h - 16h30

Mercredi	9h - 12h	13h - 16h30
Jeudi	9h - 12h	fermé
Vendredi	9h - 12h	13h - 16h30
Samedi	fermé	fermé
Dimanche	fermé	fermé

8. Date d'adoption de la déclaration de services

Cette déclaration a été adoptée le 23 novembre 2022.

Elle a été modifiée le 17 octobre 2024.